



AVIS DE DECISION PRISE SUR RECOURS

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de **ENECO WIND BELGIUM SA, chaussée de Huy 120 A à 1300 WAVRE, pour démanteler les anciennes éoliennes et équipements connexes et implanter 9 nouvelles éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 5,56 et 7,2 MW pour la variante 1 et entre 4,26 et 6,2 MW pour la variante 2 sur le territoire de la Commune de VILLERS-LA-VILLE** (n° de dossier de première instance : 10019054 et n° de dossier de recours : 10022491).

Projet de catégorie B (projet avec une étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Parc de 9 éoliennes à Marbais - rue de Chassart à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population que le permis unique sollicité est **accordé** par décision du Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux en date du 28 mai 2026.

Cette décision indique d'une part, que les recours introduits contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué prise en date du 27 novembre 2025 accordant le permis unique susmentionné sont recevables et d'autre part, que la décision querellée est **abrogée**.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

La décision peut être consultée du **11 juin 2026 au 30 juin 2026** à l'Administration communale de Pont-à-Celles – service Cadre de vie place communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, dans les limites prévues par le Décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement et ce, durant la période d'affichage, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous pris au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00.

A Pont-à-Celles, le 9 juin 2026.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN